

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclamations, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES BONTÉ FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur:—

En un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8
Poste: 5
En un an. 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les Libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

31 Octobre 1883.

A l'occasion de la fête de la Toussaint, l'Echo Saumurois ne paraîtra pas demain jeudi 1^{er} novembre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 30 octobre.

INTERPELLATION SUR LE TONKIN.

L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Granet sur les affaires du Tonkin. — M. Jules Ferry n'est pas à son banc. — M. Challemel-Lacour vient d'entrer. — M. Jules Ferry vient d'arriver. — M. Granet monte à la tribune.

M. Granet. — Messieurs, il y a trois mois environ, des explications étaient demandées au gouvernement sur les événements du Tonkin. Ces explications étaient demandées avec une mesure et une circonspection que nous imposait notre patriotisme. (Bruit sur divers bancs.) Les événements qui viennent de se passer présentent avec les déclarations du gouvernement des contradictions flagrantes. Au 10 juillet, on n'avait pas présenté le grand empire chinois disposant des forces formidables qu'il possède. Si le gouvernement avait consulté ses agents, il devait prévoir que le gouvernement chinois était décidé à exercer une action définitive au Tonkin. Je me demande, messieurs, si le gouvernement avait été averti par ses agents. S'il l'a été, la responsabilité du gouvernement est énorme devant le pays. (Très bien! très-bien! à gauche.) Le peuple croit que le pays n'avait aucune crainte à avoir du côté de la Chine, disait-on. Eh bien! messieurs, que subsiste-t-il de ces affirmations? Est-ce qu'on ignore la série des documents diplomatiques dont nous avons eu connaissance?

M. Granet rapporte le mot de M. Gam-

beta disant que la suzeraineté de l'Annam était une suzeraineté historique. M. Granet lit la dépêche communiquée par le gouvernement, le 10 juin dernier, et le récit de l'entrevue que le ministre de la Chine avait à la même époque avec le ministre des affaires étrangères.

Aujourd'hui nous nous trouvons en présence de prétentions inouïes de la Chine et le gouvernement marche de déceptions diplomatiques en déceptions militaires. La convocation anticipée des Chambres aurait pu modifier ce triste état de chose. C'est aux représentants de la France de reprendre la direction des affaires. Et, avant d'accorder notre confiance au gouvernement pour l'avenir, il faut regarder du côté de la trouée des Vosges.

M. Challemel-Lacour monte à la tribune et débute en remerciant vivement M. Granet et l'extrême gauche d'avoir fourni au gouvernement l'occasion de donner à pays les explications qu'il attend. M. Granet s'est trompé, ce n'est pas une politique d'aventures qu'a adoptée le gouvernement, mais une politique énergique. Il s'est entouré de toutes les compétences qui lui ont déclaré que son plan était praticable. Si l'on appelle aventure tout ce qui comporte une part de chance à courir, toute entreprise est une aventure. Ce qui est pis qu'une aventure, c'est la peur aveugle des aventures. Ce sont des peurs de ce genre qui aboutissent parfois à des défaillances irréparables.

L'orateur remonte aux origines de l'expédition.

Il dit qu'on a rencontré des obstacles auxquels on ne s'attendait pas. Cela est débité d'un petit air fier qui provoque les rires des intrançaisants.

Entamant ensuite un petit cours de droit international, il déclare gravement que si le gouvernement n'a pas convoqué les Chambres pendant les vacances, c'est parce que la Constitution ne consacre pas le principe de la permanence des Assemblées. De cet argument profond, il résulte que le ministère aurait convoqué le Parlement si le Parlement ne s'était pas séparé!!!

M. Challemel-Lacour n'a eu garde, on le comprendra, d'oublier de rappeler à la majorité ses votes antérieurs pour l'accuser de complicité et engager sa responsabilité. C'est là un vieux jeu dont M. Jules Ferry a singulièrement abusé, mais toujours avec succès.

Le ministre a d'ailleurs été peu écouté.

Vers quatre heures, les murmures continus de l'auditoire l'ont forcé de quitter la tribune en réclamant une suspension de séance.

La suspension a été de 20 minutes.

A la reprise, M. Challemel-Lacour dit que le gouvernement n'a pas outrepassé ses droits, que tout va pour le mieux, malgré des insuccès qui ne sont pas des échecs! Quant aux documents, si on ne les a pas publiés, c'est pour ne pas fatiguer le public.

M. Clémenceau répond au ministre.

M. Georges Perin lui succède. Il relève les reproches dirigés contre l'opposition par le ministre des affaires étrangères.

On a dit que l'interpellation a été inspirée par l'esprit de parti, cela est faux, elle a été inspirée par le patriotisme.

L'orateur est à chaque instant interrompu par les opportunistes; il annonce qu'il ne quittera pas la tribune avant d'avoir terminé son discours.

Dans un langage très-diffus, l'orateur radical ne fait guère que répéter les arguments déjà produits par M. Granet; il y joint la lecture d'extraits des principaux journaux opportunistes où se trouvent formulés des blâmes à l'adresse du gouvernement.

Il s'évertue à démontrer que le gouvernement a trompé la Chambre. Si la Chambre a été trompée, c'est bien parce qu'elle l'a voulu.

Le député de l'extrême-gauche envisage l'éventualité d'une guerre avec la Chine et le danger qui résulterait, pour la sécurité de notre territoire, de l'immobilisation de forces considérables dans l'Extrême-Orient.

Il finit en disant que ceux qui ont trahi la confiance du Parlement doivent remettre en d'autres mains la conduite des affaires du pays.

Tandis que l'orateur quitte la tribune, le cri: A demain! à demain! retentit de tous côtés.

La Chambre consultée ajourne au lendemain la suite de la discussion.

On croit que le cabinet obtiendra une faible majorité.

Chronique générale.

Tous les journaux commentent les documents importants que se proposait de publier le marquis Tseng et que le gouvernement a donné au Temps, s'exécutant ainsi devant les menaces de l'ambassadeur chinois.

La France déclare qu'après la lecture de ces documents, il n'y a plus désormais à compter sur une issue pacifique.

Les procédés que l'on a employés nous laissent dans les embarras inextricables d'une guerre ambiguë et sans conclusion.

Abordant le sujet des documents, ce journal s'exprime ainsi:

« Le gouvernement s'avise un peu tard, et lorsqu'il ne peut plus faire autrement, de publier les preuves de son incurie, de sa maladresse, de son impuissance. Mais si ses fautes sont inexcusables, les sacrifices qu'il impose à la nation n'en sont pas moins lourds et moins disproportionnés avec le but visé, avec le résultat atteint. Le ministre ne peut plus trouver de défenseurs éclairés; mais qui tirera le pays de l'impasse où il l'accule, des périls auxquels nous sommes exposés? »

Le Paris, au contraire, qui, on le sait, est opportuniste jusqu'à la moëlle, trouve que le dossier démontre l'énergie de l'attitude de tous les ministres des affaires étrangères, y compris M.M. Barthélemy Saint-Hilaire et de Freycinet. Il ajoute que le cabinet français est bien plus fort avant qu'après la publication.

19 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR EDOUARD DIDIER.

Charles hésitait. Ses yeux s'arrêtèrent sur miss Nancy. Il y eut une muette prière. Il répondit donc à M. Mac Dowel:

— Soit, monsieur, nous acceptons. A moins, ajouta-t-il en se tournant vers son compagnon de route, que sir Wilkie n'y voie quelques inconvénients.

— Me! my dear, s'écria le baronnet. Je n'en vois aucun.

— Alors, voilà qui est convenu, monsieur, dit Charles à M. Mac Dowel, nous acceptons.

— Et vous partirez seulement demain après le déjeuner.

— Comme il vous plaira, monsieur.

— All right, s'écria Mac Dowel en se frottant les mains, ce qui ne lui était pas arrivé depuis longtemps. Maintenant, à nous deux, ma chère Sarah.

— Vous désirez quelque chose, mon ami? demanda M^{me} Mac Dowel avec une soumission qui

eût fait trembler le vieillard s'il eût pu lire au fond du cœur de la vindicative Indienne.

— Ces messieurs, continua Mac Dowel, nous font l'amitié de passer encore cette soirée avec nous.

— Vous m'en voyez enchantée, mon ami, dit Sarah.

— Je n'en doute pas, mais est-ce que pour leur faire fête vous ne voudrez pas leur confectionner de vos blanches mains ces excellents grogs au gin ou au whiskey que vous faites si bien?

— Ai-je quelque chose à vous refuser? dit la belle Sarah.

— Avouez qu'elle est charmante, ma femme, ajouta le pauvre mari au baronnet en lui prenant le bras.

Wilkie, pour toute réponse, s'inclina gravement.

Mais quelle perfidie méditait la jeune femme? Elle était radieuse en s'approchant de la table où les domestiques avaient déjà empilé les citrons, la glace, les herbes aromatiques, pêle-mêle avec les liqueurs et les vins de France et d'Espagne.

— Que complotiez-vous donc avec sir Robertson? demanda-t-elle.

— Je lui fais une confidence.

— Ah! et y a-t-il indiscrétion à vous demander...

— Du tout, je lui dis que vous êtes aussi bonne que belle.

— Vous me répéterez cela tout à l'heure, dit

mistress Mac Dowel en lançant un singulier regard à son mari.

— Auriez-vous donc quelque nouvelle grâce à nous accorder, ma chère Sarah? demanda Mac Dowel, qui ne se sentait plus de joie.

— Oui, car vous ne me paraissez pas très-cauteurs ce soir, ni les uns ni les autres, et, si vous le voulez bien, je vais, tout en dosant mes boissons, vous conter une histoire.

— Parfait.

— Épatant! dit Harry. Si, pour compléter cette petite fête de famille, nous jouions aux jeux innocents: pigeon vole ou la main chaude, par exemple?

— Harry! dit le planteur en inflant sa voix pour essayer de la rendre sévère.

— Présent! gouverneur, dit le jeune homme en portant la main à son front pour simuler le salut militaire.

— Est-il drôle, cet Harry! dit sa sœur dans son aveugle indulgence.

— Il n'y a même que moi qui suis drôle ici, répliqua l'incorrigible enfant.

— Eh bien, et moi donc! dit sir Wilkie en se dressant tout à coup devant lui.

Cette intervention du géant éteignit subitement la verve de l'avorton en lui rappelant une scène dans laquelle il avait été loin de jouer le beau rôle: aussi alla-t-il se blottir en grommelant dans une

bergère au fond du salon.

— Monsieur le régisseur, reprit mistress Mac Dowel en s'adressant à son mari, vous pouvez frapper les trois coups, la pièce va commencer.

— A la bonne heure, donc! répliqua joyeusement M. Mac Dowel en frappant trois fois dans ses mains.

— Au rideau! ne put s'empêcher de dire Harry.

— Il est bien entendu, continua mistress Mac Dowel, tout en continuant d'écraser ses citrons dans un mortier de cristal, que mon histoire n'est pas une histoire vraie, c'est... comment vous dirai-je? quelque chose comme un conte des Mille et une Nuits, et je proteste d'avance contre les allusions que mes auditeurs pourraient y voir.

Ces paroles, accompagnées d'un coup d'œil qui n'était rien moins que bienveillant, firent dresser les oreilles à Charles. Le confiant Mac Dowel, au contraire, ne tarissait pas d'enthousiasme. Il s'écria:

— Bravo! j'adore les contes. Et vous, sir Wilkie?

— Moi, monsieur, répondit le baronnet, j'en raffole.

— Eh bien, donc, reprit mistress Mac Dowel, je commence. Il y avait une fois un prince si beau qu'on l'appelait le prince Charmant. C'était le fils d'un roi très-puissant. Quand il fut arrivé à l'âge d'homme, on songea à marier le prince Charmant; mais une difficulté se présenta. Aucune princesse

Le National et la Liberté donnent la même note. Il résulte pour ces deux feuilles ministérielles, de ce fatras de paperasses diplomatiques, que la Chine renie aujourd'hui sa signature.

Pourquoi M. Challemel-Lacour ne s'est-il donc pas plus pressé que cela de nous le démontrer ? Parce que, comme le dit fort bien le Français, il savait trop que ce dossier était une preuve du mensonge du gouvernement français.

UNE DÉCLARATION IMPORTANTE.

Sous ce titre, le Salut public de Lyon publie l'information suivante :

« Les membres d'un comité royaliste d'un département voisin du Rhône se sont rendus, il y a quelques jours, à Eu, et ont recueilli de la bouche de M. le comte de Paris cette déclaration, dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance :

« Qu'on sache bien que je ne succède pas à mon grand-père, mais à Henri V et à Charles X. La Monarchie que je représente, c'est la Monarchie chrétienne. »

« Nous pouvons garantir l'exactitude de ces paroles, sinon dans tous les termes, du moins dans leur signification.

« C'est la meilleure réponse qui puisse être faite aux deux partisans des princes étrangers qui ont cru devoir jeter une fausse note dans l'accord monarchique.

« Le comte de Paris est connu pour son esprit libéral. On ne peut lui attribuer aucune des tendances, dites rétrogrades, que l'on prêtait à tort au comte de Chambord. C'est bien la monarchie appropriée aux exigences des temps modernes qu'il représente.

« La déclaration qu'on vient de lire montre qu'à ses qualités le prince joint un sentiment très-vif et très-net du besoin le plus urgent de la société française, à l'heure actuelle : le besoin de religion.

« C'est, à tous égards, une parole décisive qui vient d'être dite. La France conservatrice et chrétienne, qui est aussi la France libérale, l'entendra et s'en souviendra. »

M. Anthoine, député de Metz, a été mis en liberté dimanche en vertu d'une ordonnance émanant du tribunal de Leipzig. L'instruction continue.

Un journal de Lyon, *Les mal vêtus*, vient de publier l'appel suivant aux prolétaires :

«... Au lieu d'essayer inutilement à faire des adhérents incapables, que chacun de vous attende son propriétaire au coin d'une rue sombre, et lui rende le même service que l'on rend à son cochon quand il est assez gras : tuez le ! »

Nous avons actuellement au Tonkin trente navires de guerre armés, fournissant en tout un total de 402 canons.

Un journal français, *l'Hygiène pratique*, vient d'être interdit en Allemagne.

Cependant, *l'Hygiène pratique*, fondée en 1882 et rédigée par un comité de savants et de vulgarisateurs tels que : MM. le docteur de Pietra Santa, Camille Flammarion, Louis Figuier, W. de Fonvielle, Henri de Parville, Félix Hémet, docteur E. Monin, docteur Ed. Barré, etc., etc., s'applique uniquement à vulgariser la science d'hygiène sans jamais s'occuper de questions politiques.

Cet acte de rigueur ne peut s'expliquer que par une haine implacable pour tout ce qui est français.

SALUT A M. BRISSON.

Nous lisons dans le Pays :

« Plusieurs journaux relatent un petit incident, dont nous n'avions parlé à aucun de nos confrères de la presse, tant il nous paraissait peu digne d'attention. Différentes versions sont données. Nous prendrons celle de *l'Intransigeant*, qui se rapproche le plus de la vérité :

« Un incident s'est produit, hier, au Palais-Bourbon. Au moment où M. Brisson se rendait à la salle des séances, M. Paul de Cassagnac est resté couvert, malgré les observations qui lui ont été faites par les officiers qui accompagnaient le président de la Chambre, selon la cérémonie d'usage. Cette manifestation du député bonapartiste était vivement commentée dans les couloirs. »

« Voici ce qui s'est passé ; nous étions dans la salle des Pas-Perdus, causant avec un vieil ami, M. Bournat, ancien maire de Marseille, ancien député des Bouches-du-Rhône, quand le roulement des tambours a annoncé le passage du président. Aucune pensée de manifestation ne nous avait conduit là, et nous n'avions nullement l'intention de crier devant M. Brisson : Vive la Pologne ! ou autre chose du même goût. Comme tout le monde, nous avions le chapeau sur la tête. Ce qui nous a donné l'idée de l'y garder.

« Nous ne nous serions pas couvert tout exprès, comme un grand d'Espagne devant le Roi, si nous avions eu le chapeau à la main. Mais, étant couvert, il nous parut inutile de nous découvrir.

« En dehors des personnes que nous estimons, nous avons l'habitude de nous découvrir devant le Saint-Sacrement ou devant les cercueils. M. Brisson n'ayant aucun rapport avec le bon Dieu, et ne se trouvant pas encore entre quatre planches, nous n'avons pas cru devoir obtempérer à l'observation faite, fort poliment d'ailleurs, par le gardien du Palais. Nous avons même avoir été beaucoup trop brutal à l'endroit de ce brave garçon que nous avons envoyé coucher, alors qu'il ne faisait qu'exécuter consciencieusement sa consigne.

« Seulement, nous avons le droit de demander d'où vient cette consigne, fort bonne pour les étrangers, mais fort inconvenante à l'endroit des députés. Les députés sont

chez eux, au Palais-Bourbon, tout aussi bien que M. le président, et plus que lui, puisque ce sont eux qui le nomment. Ils savent qu'il leur plaît, et quand cela leur plaît. Et nous ne sommes pas encore, Dieu merci ! revenus au temps où il fallait saluer la toque de Gessler ou Gessler lui-même. Les républicains peuvent couper les têtes, cela leur est arrivé déjà, mais ils n'ont pas la puissance de les faire s'incliner.

« Il n'y a pas de règlement, il n'y a pas de loi, obligeant un député à saluer son président, surtout quand ce président lui paraît indigne, par sa partialité révoltante, d'occuper le fauteuil ; et, si le gardien du Palais n'avait pas reçu une consigne aussi bête, on n'eût pas eu à relever l'attitude fortuite, mais volontairement dédaigneuse, d'un député vis-à-vis du président de la Chambre. »

ÉTRANGER

AUTRICHE, BELGIQUE ET ITALIE. — Dans une déclaration faite à la délégation hongroise siégeant actuellement à Vienne, le ministre des affaires étrangères d'Autriche, M. Kalnoky, a donné les assurances les plus pacifiques.

Dans ce document, le ministre autrichien ne peut pas dissimuler que l'attitude de la presse russe ne continue à être très-belligère et que les armements ne se poursuivent avec activité. Le ministre répond à ces symptômes, dont il cherche à diminuer l'importance, en affirmant la solidité de l'alliance austro-italo-allemande comme le meilleur gage de la paix en Europe.

Il n'en est pas moins certain que les armements se poursuivent à peu près partout. Après l'Italie, voici la Belgique :

L'Indépendance belge dit que, d'après un bruit répandu dans l'armée, le gouvernement déposera au commencement de la prochaine session un projet de loi portant création d'une réserve nationale. Les nominations qui résulteraient de la nouvelle loi seraient déjà préparées.

Nous lisons, d'autre part, dans *l'Italie*, sous ce titre : *La Défense de la Spezia* :

« Le général Cosenz a rendu compte au gouvernement de la visite faite par lui, comme chef d'état-major, aux travaux de fortification du golfe de la Spezia.

« Il a relevé un grand nombre d'erreurs commises dans l'exécution de quelques ouvrages et diverses irrégularités dans la marche du service. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 octobre.

Comme nous l'avons prédit dans nos précédents bulletins, la baisse s'accroît aujourd'hui encore, à la veille de la réponse des primes, et les baissiers de reprendre leurs avantages.

Nos Rentes sont comme toujours en tête du mouvement, et cette fois, puisqu'on baisse, les valeurs suivent largement. Le 3 0/0 recule à 77.90 et 77.85 pour obtenir à 77.90 ; l'Amortissable à

79.70 et 79.60 ; le 4 1/2 0/0 1883 néchit à 108.30, 108.17, pour reprendre à 108.22 et terminer à 108.30.

La Banque de France recule à 5,368 ; la Banque de Paris perd encore vingt francs à 813 pour se relever en clôture à 825 ; la Banque d'Escompte cote 512.50 et 507.50.

Le Crédit Foncier se maintient assez ferme à 1,230 et 1,235. Les Obligations Foncières Nouvelles sont très-recherchées aux cours précédents, de même, les Communales de l'Emprunt 1880.

Le Suez est faible à 2,265 et 2,260 avec une recette de 140,000 francs pour la journée d'hier ; le Panama est toujours lourd à 498.75 et 496.25.

Les Chemins français ne varient, comme d'ordinaire, de quelques points : 1,362.50 le Lyon ; 1,140 le Midi ; 1,820 le Nord ; 1,287.50 l'Orléans.

Nous rappelons à nos lecteurs que la Banque des Communes de France vend à ses guichets des Actions 9 0/0 privilégiées des Téléphones de la Plata, au pair, cinq livres sterling, soit centvingt-cinq francs, titres au porteur et entièrement libérés.

Nous continuons à conseiller ce placement à tous les points de vue avantageux.

Les valeurs étrangères sont faibles aussi : l'Italien 5 0/0 cote 90.85 et 90.90, l'Égypte Unifiée recule à 351, l'Extérieure Espagnole à 87 1/8.

L'horizon est toujours noir et la baisse peut compter sur plus d'un avantage ; c'est pourquoi nous conseillons à ceux qui veulent se mettre à l'abri de toute éventualité politique ou financière les placements qui nous semblent à l'écart d'une crise de cette nature.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

LE JOUR DES MORTS

2 NOVEMBRE.

« La chute des feuilles », a dit Chateaubriand, « amène la fête des morts pour l'homme qui tombe comme les feuilles des bois. »

Voilà pourquoi le mois de novembre est le mois de la tristesse et des regrets. Les Bretons, dans leur langage pittoresque, l'appellent le *mois noir*. La nature, en effet, a pris le deuil à cette époque de l'année. L'hiver s'avance, sombre héraut de la vie. S'il n'a pas encore revêtu son manteau de neige, on le reconnaît à la voix lugubre des vents et aux arbres dépouillés.

De joyeux carillons se font entendre pour célébrer la fête de tous les saints. L'Église s'est parée de ses plus beaux ornements, et ses cérémonies sont celles des jours solennels. Mais pourquoi une ombre semble-t-elle planer sur cette fête du triomphe et de l'allégresse ? C'est que l'on songe à celle qui va la suivre et que la coutume chrétienne a consacrée aux tombeaux. Elle s'annonce par les vêpres des morts qui terminent les pompeux offices de la journée. Aux chants joyeux ont succédé des chants de deuil.

Le lendemain, le glas funèbre, le gémissement des vents, le ciel pluvieux et sombre, tout répond à la sainte tristesse de ce jour des souvenirs et des larmes, des prières et des regrets terrestres mêlés d'immortelles espérances.

Il convient à l'Église de proclamer alors cette égalité que les hommes inscriront en vain dans leurs lois, mais dont le règne ne commence que sur le seuil de l'autre vie.

dans le royaume avoisinant celui du père du jeune prince ne paraissait digne de lui être allié. Grand embarras. Une chose compliquait la situation. Le prince Charmant s'ennuyait. Le roi prit alors le parti qu'adoptent les rois dans l'embarras, il convoqua les états généraux.

« Les plus célèbres docteurs et les savants les plus distingués furent appelés à la noblesse pour émettre leurs avis. La résolution adoptée par ces grandes assises nationales fut qu'il était urgent de marier le prince pour chasser l'ennui qui le suivait. Cette solennelle consultation n'avança pas beaucoup les affaires, puisque l'on était déjà fixé sur ce point. La question était donc insoluble, la fiancée étant introuvable. Mais le hasard s'en mêla.

« Un jour, le prince Charmant rencontra fortuitement une jeune fille d'une merveilleuse beauté qui traversait ses États. Cette jeune étrangère avait eu pour marraine une bonne fée qui, le jour de sa naissance, lui avait donné le doux nom de Céleste. De plus, sa marraine lui avait fait cadeau, outre sa merveilleuse beauté, d'un parchemin couvert d'hieroglyphes très-compliqués. Au dire de la bonne fée, ce grimoire devait assurer d'immenses richesses à Céleste d'abord, ainsi qu'au paléographe assez savant pour les deviner, et qui deviendrait le mari de Céleste. Or, personne n'avait pu, jusque-là, donner un sens à ces figures confuses. Voilà pourquoi Céleste, en compagnie de son père

— ai-je dit que Céleste avait un père ? — parcourait le monde à la recherche de quelque *OEdipe* qui pût deviner l'énigme du nouveau Sphinx.

« Dans toutes les villes où ils passaient, le père de Céleste faisait publier les causes de son voyage. Les concurrents qui se présentaient étaient tous vieux et laids, ce qui déplaisait fort à Céleste, mais aucun ne comprenait un mot aux signes cabalistiques du parchemin, ce qui charmait beaucoup la jeune fille.

« Le prince Charmant, — je ne vous fais pas l'injure de croire que vous n'avez pas deviné qu'il devint épris de Céleste à première vue, — le prince Charmant avait recueilli ces détails pendant que sa bien-aimée retournait, en compagnie de son père, au pays lointain qui l'avait vue naître. Le prince résolut aussitôt d'aller le rejoindre et de s'en faire aimer ; mais afin d'être sûr que Céleste le distinguerait pour lui-même et non pour son titre, le prince résolut de garder le plus strict incognito. Il voyagea dans l'appareil le plus modeste, se faisant passer pour un simple bachelier très-expert dans la lecture des vieux textes. Ce fut donc en cette qualité qu'il se présenta chez le père de Céleste. Mais celui-ci, qui était un fin diplomate, reconnut bien vite la supercherie. Il comprit, dès les premiers mots que lui adressa le prince Charmant, qu'il était en présence d'un auguste personnage.

« Pour des raisons qu'il ne lui était pas possible d'apprécier, le diplomate devinait encore que l'auguste personnage désirait garder l'incognito. Alors le diplomate mit en jeu toutes les ressources de son esprit. Il inventa mille et mille ruses afin de forcer le prétendu bachelier à se déclarer ; mais celui-ci demeurait, d'une manière inébranlable, fidèle au mobile qui lui avait fait prendre un déguisement. Plus que jamais, il tenait à être aimé pour lui-même ; il voulait fasciner la belle Céleste à ce point qu'elle fût obligée de lui avouer son amour. Aussi se garda-t-il bien d'avouer sa qualité véritable. Il s'écriait à chaque nouvelle tentative du père de Céleste : — Je suis paléographe ! Donnez-moi votre parchemin, il n'est grimoire si embrouillé que je ne puisse le déchiffrer. Mais le père de Céleste, quoiqu'il fût, comme nous l'avons dit, un fin diplomate...

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

FLEURS DE CIMETIÈRE

Ceux-là qui dorment sous la terre
Où la foule prie à genoux,
Dans leur repos plein de mystère
Doivent songer encore à nous.

Je t'en prends à témoin, cher ange,
Enfant que ta mère aimait tant,
Et qu'un mal aussi prompt qu'étrange
Vint nous ravir en un instant.

Quand le croup t'étranglait, farouche,
Entre deux râles épuisés,
Sur nos fronts on put voir ta bouche
S'appuyer en de longs baisers.

De tes bras si blancs et si roses,
Avec un geste familier,
Pour nous dire beaucoup de choses,
Tu voulais nous faire un collier,

Et dans tes yeux, douce lumière
Plus tendre au moment de fuir,
Tu semblais, baissant la paupière,
Emporter notre souvenir.

Regard éteint ! bouche livide !...
Oh ! que de rêves envolés,
Que de pleurs près du berceau vide,
Chagrins toujours inconsolés !

Mais vous toutes, ô fleurs aimées,
Qu'on voit, avec des tons si beaux,
Jaillir en gerbes parfumées
Du sol consacré des tombeaux,

O fleurs des morts, je vous admire
De nous rapporter au grand jour,
Couleurs, un peu de leur sourire,
Parfums, un peu de leur amour.

Médéric CHAROS.

Coulommiers, le 1^{er} novembre 1889.

Selon une belle pensée de l'auteur du *Génie du Christianisme* : « Le grand nom de chrétien met tout de niveau dans la mort, et l'orgueil du plus puissant potentat ne peut arracher à la religion d'autre prière que celle-là même qu'elle offre pour le dernier manant de la cité. »

Dans certaines contrées de la Bretagne, une vieille coutume veut que la nuit qui suit le jour des morts, le souper reste servi et le foyer allumé pour les âmes des trépassés : coutume superstitieuse mais touchante, car elle associe naïvement les êtres aimés et disparus à ceux qui leur survivent. On voit dans ces mêmes contrées les pauvres parcourir alors la campagne, quelques-uns répétant d'une voix lamentable ces paroles tirées d'un chant breton :

« Quand la mort frappe à notre porte ; quand, à minuit, elle demande à entrer, tous les cœurs tremblent. Qui la mort doit-elle emporter ? »

« Ceux que nous avons nourris nous ont depuis longtemps oubliés ; ceux que nous avons aimés, nous ont sans pitié délaissés. »

« Quand vous reposez d'un doux sommeil, les pauvres âmes veillent dans les souffrances. »

Comment l'aumône serait-elle refusée aux mendiants qui vont la demander à la porte des châteaux et des chaumières, en invoquant le nom de ceux qui ne sont plus ? Leur donner, c'est alléger les peines des âmes qui empruntent leur voix.

Il est plus d'un pays où le peuple croit entendre les plaintes de ces âmes dans les vents qui s'élèvent le jour des morts, et les pensées qu'inspire un pareil jour peuvent expliquer cette croyance qui a sa religieuse et sombre poésie.

Tandis que ce jour-là les habitants des villes visitent leurs vastes cimetières, qui sont comme les cités de la mort, les habitants du hameau foulent l'herbe du cimetière de la paroisse, où reposent les laboureurs, près des champs qu'ils ont cultivés.

Les mensonges de la philosophie, les efforts de l'impie ne triompheront jamais de la dévotion aux morts, la plus universelle et la plus populaire, parce qu'elle est fondée sur le cœur même de l'homme. Trompé par des sophistes orgueilleux, dominé par des intérêts matériels, le peuple peut rester sourd à la cloche de l'Eglise, il peut méconnaître et oublier la religion de son berceau, mais il se souviendra toujours d'elle sur la tombe de sa mère, de son enfant, ou de toute personne qu'il a aimée.

PÈLERINAGE AU TOMBEAU DE SAINT MARTIN A TOURS.

Train spécial, le jeudi 15 novembre.

Départ de Saumur à 8 h. 30 du matin.

Retour à Saumur (arrivée), 6 h. 40 du soir.

Prix, aller et retour, 4 fr. 45.

On est prié de se faire inscrire, sans retard, à la cure de sa paroisse, afin que le chiffre des pèlerins inscrits puisse être com-

munié de bonne heure à M. le vicaire de Nantilly.

M. Grignon, chanoine honoraire, curé de Nantilly de Saumur, présidera ce pèlerinage.

CHEMIN DE FER DE MONTREUIL-BELLAY. — Le train de 8 heures 44 du matin, partant de la Maître-Ecole (Angers), est rétabli depuis avant-hier.

JUSTICE RÉPUBLICAINE.

Le gouvernement de la République distribue 8 millions de rentes aux insurgés de décembre 1851.

Un gendarme, après vingt-cinq ans de service, se retire avec 720 francs de pension ; celui qui a eu la chance d'en assassiner un en décembre 1851, reçoit 1,200 fr. de rente.

Une belle victoire

A LA FLÈCHE.

On lit dans la Sarthe :

« Des élections municipales avaient lieu dimanche à La Flèche. — L'Echo du Loir de samedi annonçait aux électeurs fléchois qu'une réunion électorale avait permis d'arriver à la formation d'une liste de candidats « composée d'hommes dont les opinions politiques ont été mises de côté, et chez lesquels on n'a voulu voir que des citoyens chargés d'administrer sagement les intérêts de la ville. »

« Aussi, dès son apparition, cette liste avait-elle reçu un accueil d'autant plus sympathique que les gens raisonnables et de bonne foi sont fatigués, à la fin, de cette comédie, en trop d'actes, de dépenses, de gaspillages et d'injustices, jouée depuis quelque temps par les municipalités républicaines.

« Les électeurs fléchois ont tenu compte d'une expérience qui leur coûte cher, et ils ont mis les républicains à la porte ; toute la liste conservatrice a passé haut la main. Voici les noms des conseillers municipaux élus : MM. Baffour, Besnier, Bourgerie-Lair, Darbour, Durand, Fronteau, Gaudineau, Le Houx, Lallemand de Fréminet, Legrain, Lepage, de Lamandé père, Martinet, de Neufbourg, Rivet, Souchard père, Traxler, Urbain.

« Cette liste comprend neuf négociants, un commandant en retraite, un cultivateur, cinq propriétaires, un avoué et un conseiller honoraire de cour. Le conseil municipal sera donc essentiellement composé d'hommes prudents en même temps qu'expérimentés. Ils se feront un honneur de montrer aux contribuables, leurs concitoyens, comment ceux que l'on qualifie dédaigneusement de « réactionnaires » savent concilier les intérêts de tous.

« On ne verra, dans le sein du nouveau conseil, ni compétitions, ni divisions ; on n'y aura d'autre ambition que de gérer avec économie les affaires de la ville que les républicains ont obérée pour trente ans. »

L'Union de la Sarthe nous donne de son côté les résultats en chiffres.

Le premier élu de la liste conservatrice a obtenu 888 voix, sur 4,437 votants, le dernier 768. — La majorité absolue était de 742.

Le premier nom élu de la liste républicaine n'a obtenu que 668 voix, le dernier 48.

La victoire est complète. Honneur aux Fléchois !

EMPOISONNEMENT PAR LES CHAMPIGNONS.

On écrit de Blaison au Patriote :

« M. Morin, journalier, demeurant au village des Landes, commune de Blaison, revenait à son domicile, dans la soirée du 22 octobre, lorsqu'il trouva un gros champignon sur le bord de la route et le ramassa.

« Dans l'obscurité, Morin se trompa probablement et prit ce champignon, qui appartenait sans doute à l'espèce des agarics vénéneux, pour un de ces champignons si connus sous le nom de *potiron*.

« De retour chez lui, M. Morin reconnut son erreur ; mais, avec une imprudence inexplicable, il ne jeta pas le dangereux champignon.

« Le lendemain, sa femme le fit cuire pour le repas du milieu du jour ; comme il y en avait peu, les époux Morin le donnèrent pour régal à leurs deux petites filles, dont l'une a cinq ans et l'autre trois.

« Les parents ont déclaré ensuite qu'ils ignoraient le danger qu'il y avait à manger des champignons.

« La journée se passa bien ; mais, vers le milieu de la nuit, les époux Morin furent réveillés par leurs enfants qui se plaignaient d'un grand malaise et vomirent abondamment.

« Le mal continuant, M. le docteur Peyssonier fut appelé par Morin dans la journée du 23 et apprit quelle était l'origine de la maladie des deux petites filles. Il ordonna un purgatif et dans la journée une amélioration sensible se produisit dans l'état des enfants. L'aînée put sortir et jouer dans la cour. Il y avait donc tout lieu d'espérer que le danger était conjuré, lorsque le 26, au matin, les symptômes les plus graves se manifestèrent chez les deux petites.

« Le docteur Peyssonier fut mandé de nouveau en toute hâte. Il trouva les enfants rendant du sang noirâtre par les narines et par la bouche. L'aînée était livide, les pupilles largement dilatées, sans connaissance ; elle râlait déjà. La plus jeune, au contraire, était plongée dans un profond sommeil dont il fut impossible de la tirer, en employant même les moyens les plus vigoureux.

« A dix heures du matin, les infortunées fillettes étaient mortes.

« On doit attribuer l'action très-lente du poison à ce fait qu'il n'était entré dans l'estomac qu'en fort petite quantité. »

SUIVEZ L'EXEMPLE !

« Monsieur, je viens vous remercier des résultats obtenus par vos Pilules Suisses. Ma femme, chez laquelle la digestion ne se faisait plus, quoiqu'elle ne mangeait presque pas, étouffait toujours, et de-

puis qu'elle a pris vos Pilules Suisses, la digestion se fait parfaitement, et je la considère comme guérie. Je désire cependant avoir encore de vos pilules, et je vous prie de m'en envoyer quatre boîtes (1 fr. 50 la boîte). Je vous autorise à publier cette lettre.

» Bosse, à Auzouville (Aisne). »

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Faits divers.

LA PRODUCTION DU CIDRE EN FRANCE.

On fait du cidre en France dans 52 départements, mais la production n'a une sérieuse importance qu'en Normandie et dans une partie de la Bretagne. De 1872 à 1884, le département de l'Ille-et-Vilaine a produit en moyenne 4,992,000 hectolitres. La Manche, qui occupe le second rang, 4,345,000 hectolitres. Le Calvados vient en troisième ligne pour 4,256,000 hectolitres. Viennent ensuite : l'Orne (4,180,000) ; la Seine-Inférieure (942,000) ; le Morbihan (674,000), et l'Eure (637,000). Aucun autre département n'atteint, en moyenne, un produit de 500,000 hectolitres.

La consommation du cidre à Paris est évaluée à 50,000 hectolitres ; elle est à peine du sixième de celle de la bière et de 1/400 de celle du vin. Elle atteindrait un chiffre beaucoup plus élevé si nous pouvions obtenir une réduction du droit d'octroi et surtout si notre fabrication recevait certains perfectionnements bien faciles à réaliser.

Pour contenir la récolte moyenne annuelle du cidre en France, il faudrait un bassin de 402 hectares 93 (514 vergées) et un mètre de profondeur. Le cidre de la Manche seulement remplirait un petit étang de 43 hectares 47 (67 vergées) sur un mètre de profondeur.

Le nombre des pommiers à cidre de la France est d'environ 4,240,000. La Manche, à elle seule, en possède 569,000. Si on alignait tous ces arbres sur les deux côtés d'une route, on formerait une avenue de 21,445 kilomètres, dont 2,800 kilomètres appartenant à la Manche. Un facteur rural faisant 50 kilomètres par jour, mettrait un an cinq mois et vingt-deux jours à la parcourir tout entière, et soixante-dix jours pour la partie représentant les pommiers de ce département. (Le Paysan.)

SAMEDI 13 octobre, il a été perdu, à Saumur, un titre de rente au porteur de 48 fr., 4 1/2 pour cent.

Prière de le rapporter au Bureau du Journal. Il y aura récompense.

EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt : toutes Pharmacies.

Vente annuelle : Un million de bouteilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CONSCRIT A LA TÊTE DE NEIGE

(Suite et fin.)

« Une pluie fine et glaciale me réveilla ; le vent soufflait ; le ciel était noir. La nuit était avancée. Je me lève et vais ouvrir les portes et me les faire ouvrir... mais soudain mes yeux rencontrent deux yeux... ces deux yeux brillent comme des escarboucles, ils jettent de lugubres éclairs, ils illuminent une figure farouche... Un homme est devant moi, grand, menaçant. Était-ce un voleur de cimetière ? Était-ce un fou ? Était-ce un gardien ? Je ne savais, et ne l'ai point su. Saisi de frayeur, je m'enfuis... Où ? je l'ignore ; je cours devant moi, c'est tout ce que je comprends.

« A la pluie se mêle la grêle, et son bruit sur les croix de fer, sur les pierres tumulaires, imite le lugubre crépitement des balles d'un carré d'infanterie sur les armures d'un régiment de cuirassiers lancés à la charge. Le vent se déchaine et ses sours mugissements dans les cyprès semblent des râles. Je fus affolé ; tout à coup, à mes côtés, une cotonne de marbre s'écroute sous la tempête, et m'apporte un son où je crois saisir un bruit de sanglot... comme si le pauvre mort avait jeté un

cri de douleur en entendant tomber le marbre qui indique qu'il dort là et demande au passant une prière.

« Un éclair fendit le ciel, et, loin de me montrer les portes de la nécropole, me prouva que j'étais perdu dans le dédale des tombes. Et, la peur me chassant de son feuet armé de plomb, je cours... Soudain, je m'arrête ; devant moi se dessinent quatre tombes béantes, creusées à la suite l'une de l'autre. Je devinais qui elles attendaient ; le matin, il s'était répandu dans la ville que, pendant la nuit, un maison s'était effondrée, engloutissant sous ses décombres toute une famille. Un second éclair brilla, suivi d'un coup de tonnerre si terrible que la terre en fut ébranlée, et que, mes jambes vacillant, je faillis rouler dans ces trous hideux.

« Détournant la tête de ces quatre tombes, vampires qui demain dévoreraient quatre victimes, je m'éloigne, l'esprit et le cœur tout bouleversés. Mais, dans ce labyrinthe où j'allais à tâtons, brusquement mon pied heurte quelque chose... Je tombe, étendant les bras en avant... et mes mains étreignent un objet dur et froid. Un nouveau sillon illumine la nue... Horreur !... je suis couché sur un tas d'ossements... et ce que mes doigts ont saisi, c'est une tête de mort.

« Devant moi est une immense fosse emplie à moitié de débris humains. J'étais dans la partie du cimetière dont on relevait les tombes ; je gisais

sur les ossements que le fossoyeur, la veille, n'avait pu achever d'ensevelir ! Mes cheveux se hérissèrent... et je sentis sur mon front courir un frisson indéfinissable, comme si quelque chose de singulier s'opérait en moi. Puis, nul par une puissance électrique, je me relève, et la tête de mort roule dans la fosse, avec un bruit sourd dont je me sens poursuivi dans ma course épouvantée vers le calvaire qui se dresse, majestueusement, au milieu du cimetière, et dont je distingue vaguement les deux grands bras étendus comme pour protéger. O croix ! si à tes pieds on trouve un asile contre la terreur, j'accours... rassure-moi !

« J'arrive, et, comme sous un commandement divin, vent et pluie cessent ; les nuages noirs s'effacent ; et la lune sourit à la terre de son grand œil d'argent. Je lève les yeux sur la croix ; le grand christ de pierre me regarde... et ses yeux, qu'éclairait doucement un rayon de lune, me couvrent de longs regards où je saisis une expression mêlée d'encouragement et de pitié. De grosses larmes s'échappèrent de mes paupières et lentement sillonnèrent mon visage ; je tombai à genoux. Je me relevai calme ; et m'orientant, et poussé comme par un bras invisible, je revins à la tombe de Marie : là, moitié à genoux, moitié accroupi, je m'endormis sans doute, car je ne revins à moi qu'au contact d'une main pesant sur mon épaule ; cette main était celle d'un fossoyeur... peut-être

celui qui allait là-bas achever de combler la fosse. Ses yeux, comme pétrifiés, se tenaient sur moi, et sa gerge lâcha ce cri : « Un jeune homme !... des cheveux blancs ! » — Je compris alors ce frisson indescriptible qui avait parcouru mon front, lorsque je m'étais vu dans les mains une tête de mort. L'effroi avait produit son effet : j'avais les cheveux blancs. »

Une larme brilla dans les yeux du conscrit, il me serra la main, et, murmurant le nom de Marie, il alla tirer un numéro de l'urne, du pas de quelqu'un qui n'attache plus d'importance à rien. Je le suivis du regard, me demandant tout bas si le régiment comblerait le vide de cette âme éplorée, et si l'amour du pays suffirait pour transformer mon infortuné conscrit en un héros.

RAOUL BONNERY,

De la Société des Gens de Lettres.

Le 106^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, de V.-A. MALTE-BRUN, vient d'être mis en vente chez l'éditeur Jules Rouff.

L'auteur y continue son étude sur le département de la Seine et il poursuit l'histoire de Paris depuis François 1^{er} jusqu'à la troisième République.

Quatre gravures ornent ce fascicule ; la première, hors texte, représentant une vue de Paris prise au pont des Saints-Pères, et trois autres, dans le texte, représentant la place Vendôme, le Palais-Royal et le Panthéon.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 OCTOBRE 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.	
3 %	77 80	77 95	Est	740	740	OBLIGATIONS.					
3 % amortissable	79 65	79 65	Paris-Lyon-Méditerranée	1368 75	1362 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502	503 50	Gaz parisien	512	510 25
4 1/2 %	106	106 30	Midi	1150	1145	1865, 4 %	512 25	512 50	Est	355	353 50
4 1/2 % (nouveau)	108 40	108 40	Nord	1825	1820	1869, 3 %	399	399	Midi	360	359 25
Obligations du Trésor	504	502 50	Orléans	1287 50	1280	1871, 3 %	389 50	388	Nord	366 25	363 75
Banque de France	5395	5375	Ouest	770	772 50	1875, 4 %	508 50	505	Orléans	361 25	363
Société Générale	500	500	Compagnie parisienne du Gaz	1335	1327 50	1876, 4 %	506 50	507 50	Ouest	359	359
Comptoir d'escompte	940	915	Canal de Suez	2260	2215	Bons de liquid. Ville de Paris	515	516	Paris-Lyon-Méditerranée	367 50	366
Crédit Lyonnais	547 50	540	C. gén. Transatlantique	498 75	502 50	Obligations communales-1879	441	445	Paris-Bourbonnais	362	364
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1235	1235				Obligat. foncières 1879 3 %	431	448	Canal de Suez	560	563
Crédit de France	17	15 50									
Crédit mobilier	345	356									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1883)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
Heures	Minutes	Type	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Direct. soir				
3	8	minutes du matin, express-poste.	Saumur (départ)	6 05	8 50	1 05	3 30	7 55	Montreuil-Bellay (départ)	6 55	9 45	4 27	8 30	11 03				
6	45	matin (s'arrête à la Possonnière)	Chacé-Varrains	6 15	9 01	1 16	3 16	8 05	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 13	10 07	4 43	8 48					
8	56	matin, omnibus-mixte.	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	9 10	1 23	3 30	8 13	Chacé-Varrains	7 22	10 20	4 51	8 54					
1	25	soir,	Montreuil-Bellay (arrivée)	6 38	9 27	1 42	3 47	8 28	Saumur (arrivée)	7 35	10 33	5 3	9 06	11 35				
3	32	express.																
7	15	omnibus.																
10	36	(s'arrête à Angers).																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
Heures	Minutes	Type	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Mixte soir			
3	26	minutes du matin, direct-mixte.	Saumur (départ)	6 05	7 55	Thouars (départ)	8 56	3 50	Montreuil (départ)	7	1 53	8 35	Poitiers (départ)	5 50	12 10	6 10		
8	21	omnibus.	Montreuil-Bellay	7 03	8 40	Brion-sur-Thouet	9 09	4 02	Loudun	7 58	2 49	9 33	Neuville	6 28	12 55	7 02		
9	37	express.	Lernay	7 14	8 51	Brion-sur-Thouet	9 18	4 10	Arçay	8 27	3 14	9 53	Mirebeau	6 55	1 28	7 50		
12	48	soir, omnibus-mixte.	Brion-sur-Thouet	7 27	8 59	Montreuil-Bellay	9 45	4 27	Mirebeau	9 23	4	10 47	Arçay	8 01	2 27	9 10		
4	44		Thouars (arrivée)	7 46	9 16	Saumur (arrivée)	10 33	5 03	Neuville	9 55	4 25	11 17	Loudun	8 38	3 13	10 12		
10	24	express-poste.							Poitiers (arrivée)	10 32	4 56	11 52	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 09	10 58		

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE :

1^o Une Parcelle de Vigne, nommée Champfleury, à la Mimerolle, commune de Chenetille-les-Tuffeaux, contenant 1 hectare 65 ares environ, avec grotte.

Vue magnifique sur la Loire et la Vallée.

2^o Une Maison, située au Vigneau, avec 28 ares 60 centiares de terre, même commune.

3^o 48 ares de Terre, à côté de la maison.

4^o Et 34 ares 40 centiares de Terre en luzerne, au même lieu.

S'adresser audit M^e MÉHOUS, notaire, ou à M. TAVEAU, expert-géomètre au Pont-Fouchard. (689)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE :

1^o Le Moulin à eau de la Grande-Fontaine, situé commune de Brézé.

2^o Un Moulin à vent (nouveau système à tour), situé au lieu dit l'Aube, même commune.

3^o Et divers Immeubles, situés même commune.

Pour traiter, s'adresser audit M^e MÉHOUS ou à M. PERCHER, géomètre-expert à Saumur. (620)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE :

1^o UN CLOS, situé canton de Grenelle, commune de Saumur, avec grotte, contenant 38 ares 27 centiares.

2^o 24 ares 75 centiares de TERRE, au même lieu.

3^o 9 ares 68 centiares de VIGNE, aux Marigrolles, même commune.

Entrée en jouissance de suite.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e MÉHOUS. (619)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

JOLI APPARTEMENT

Frûchement restauré,

Rue de la Visitation, n^o 105. BELLE VUE sur la Loire.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur, 27, place de la Bilange.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 4 novembre 1883, à 1 heure après midi,

En l'étude de M^e BRAC, notaire,

UNE MAISON

Rue Beaurepaire et rue de la Marmaillette,

Propriété des époux GUICHÉAU, loueurs de voitures,

Susceptible d'un revenu de 1,100 fr.

Mise à prix : 10,500 fr.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Située au canton des Justices, près Bournan, commune de Bagneux,

Comprenant pavillons, clos de vigne, et bois d'une superficie de 25 ares.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER. (640)

Études de M^e CAILLEAU, notaire à Longué,

Et de M^e ROGERON, notaire à Beaufort.

A VENDRE

A L'AMIABLE :

1^o La TERRE de la HURTAUDERIE, située commune de Longué et par extension communes de Vivy et de Blou, comprenant château avec douves, allées, jardins, charnières, trois fermes, dix closiers et diverses réserves, notamment sapinières et taillis, aux Montaux, commune de Vivy, le tout d'une superficie d'environ cent trente-cinq hectares, ci. 135

2^o La magnifique MÉTAIRIE de LA BUTTE, commune de Longué, contenant environ cinquante-deux hectares, ci. 52

3^o Et une MAISON avec jardin bien planté, et vigne, ville de Longué, route de Saumur, d'une superficie d'environ soixante dix-sept ares, ci. 77

Total des contenance, cent quatre-vingt-sept hectares soixante-dix-sept ares, ci. 187 77

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e CAILLEAU, notaire à Longué. (672)

Étude de M^e GOUTARD, notaire à Neuillé.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1885,

L'HOTEL DE LA RONDE

Situé commune de Vivy, à embranchement des routes de Saumur, Bourgueil, Vernantes et Baugé,

Actuellement exploité par M. Renard et comprenant :

Maison d'habitation et vastes servitudes, cour, jardin, pré et terre labourable, le tout d'un seul tenant, contenant environ 60 ares.

Grandes facilités de paiement.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M. JOUSSELIN, propriétaire et expert à Vivy, et à M^e GOUTARD, notaire. (661)

Études de M^e BLANCHET, notaire à Baugé,

Et de M^e HATIN, notaire à Paris.

A VENDRE

La Terre du Theil

SISE

Communes d'Auverse, Guédeniau, Bocé et autres,

Comprenant : Château, bois, futaies, sapinières, formant les réserves. 5 fermes, 6 closiers et landes affermées.

Contenance totale : 481 hectares. Chasse magnifique. (631)

Étude de M^e BARRION, notaire à Bressuire.

A VENDRE

UNE FERME

De 50 hectares,

Située dans le canton de Cerizay,

D'un revenu net de 3,700 fr.

S'adresser audit notaire. (642)

A LOUER

MAISON MEUBLÉE

Rue de la Montée-du-Fort, 17.

S'y adresser. (630)

A vendre VIN ROUGE

de la récolte 1882. S'adresser à M. BAZILLE, commune de Rou-Marson. (537)

AUX MAITRES BOULANGERS

Messieurs,

La Société des Compagnons et Aspirants Boulangers du Devoir de la ville de Saumur a l'honneur de vous prévenir que le siège de la Société est transféré chez M. Alexandre LEGRAND, ancienne maison Marliac, n^o 63, quai de Limoges, et qu'elle y tiendra des ouvriers à votre disposition.

Recevez, Messieurs les Patrons, nos salutations empressées.

FRUILLET A. dit Berry
CHAUVET A. dit Sablais
le Triomphant le Fier-Décidé
R. P. E. V.
MITAU dit Saumur la Liberté
S. E. V.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Environ : 94 barriques vides ; 3 tonnes ; 19 petits fûts.

S'adresser à M. G. DOUSSAIN, syndic de la faillite Brisset, 10, rue des Basses-Perrières, Saumur. (674)

A VENDRE

UNE EXCELLENTE CALÈCHE

A un ou deux chevaux, couleur verte.

S'adresser à M. POTTIER, aux Rigaudières, Alloues (Maine-et-Loire).

IMPRIMERIE typographique à céder (brevet) dans une ville de l'Ouest. Bonne maison. Bel agencement. Matériel en très-bon état. Grandes facilités de paiement.

S'adresser à l'AGENCE HAYAS, place de la Bourse, 8, Paris, sous les initiales T. P.

PAS DE VENTE AU NUMÉRO

La France Théâtrale

Journal officiel des théâtres en France

Paraissant le Mercredi.

Ce journal publie la liste complète des pièces jouées chaque jour dans tous les théâtres de France, les nouvelles théâtrales et comptes rendus qui lui sont adressés par ses correspondants des départements et de l'étranger.

BUREAUX : 23, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS.

Abonnements : Trois mois, 10 fr. — Six mois, 48 fr. — Un an, 30 fr.

Pour les abonnements, s'adresser : soit aux correspondants (à Saumur, bureau de l'Echo Saumurois), soit à l'Administration de la France Théâtrale, en envoyant un mandat-poste à l'ordre de M. A. GINEL, directeur, à l'adresse ci-dessus.

A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

LA MAISON DU MARCONNAY

Située à Parnay (Maine-et-Loire),

Comprenant :

Grand jardin, terrasse, et de très-belles caves de niveau avec le sol et bien claires.

S'adresser à M^e BECQUET, au château de Parnay, ou à M. BRAUFIERS, son homme d'affaires, à Souzay. (632)

AVIS

Le sieur Benjamin Coyard, concierge à la banque Lambert, prévient le public qu'à partir du 1^{er} novembre 1883, il sera à la disposition de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, soit pour service de table, cirage de parquets et mise de vin en bouteille.

UNE JEUNE DAME

Demande un emploi de caissière et comptable dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une cuisinière

pour la campagne. Bonnes références sont exigées.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME demande une place de cocher ou de valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti de magasin

et un garçon de Nouveautés, dans une Maison de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

M^e GOUTARD, notaire à Neuillé, demande de suite un Clerc sachant faire les actes courants.

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements : Punaises, Pucès, Poux, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'ux, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

Saumur, imprimerie P. GODET.